



Maison sans permis de construire

Par **virginie**, le **28/07/2011** à **21:44**

Bonjour,

Mon ami et moi avons signé un compromis de vente pour l'achat d'une maison. Depuis nous avons appris par le maire que cette maison a été construite sans permis de construire et la mairie refuse le raccordement (électricité, eau, téléphone). Pouvons nous demander l'annulation du compromis de vente et récupérer le chèque séquestre?
Merci de votre attention.

Par **edith1034**, le **29/07/2011** à **08:48**

oui évidemment puisque la maison n'est pas habitable

pour tout savoir sur le compromis de vente

<http://www.fbis.net/COMPROMISVENTEARRET.htm>